

LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

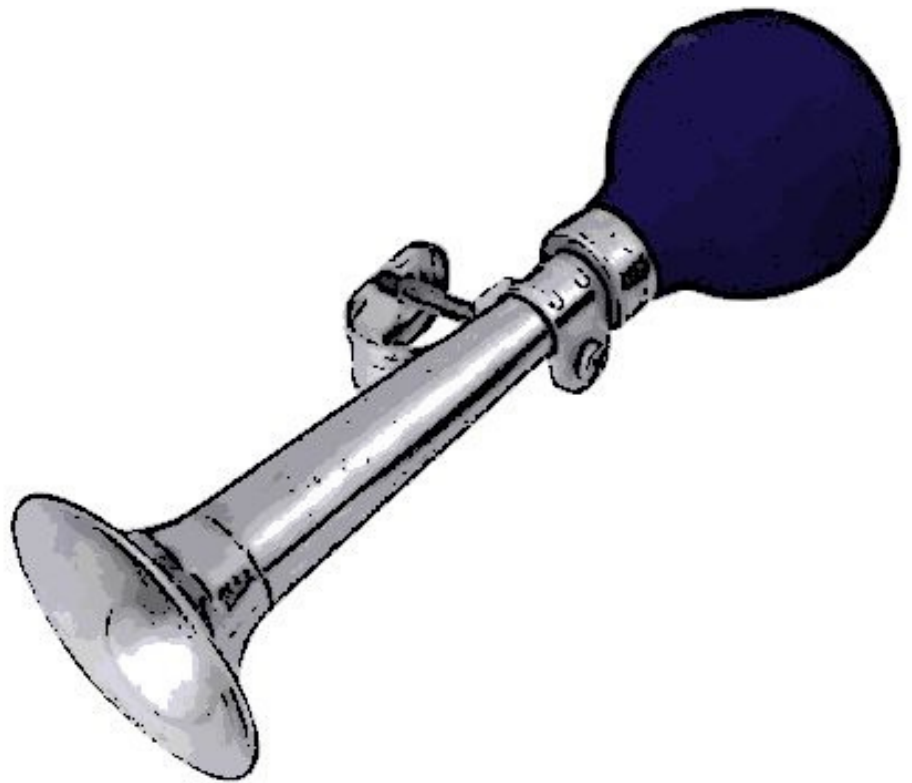
Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



PAYS DE LA LOIRE : LABORATOIRE NÉOLIBÉRAL

« Le néolibéralisme est une utopie en cours de réalisation d'une exploitation sans limite dont une des clés est la destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur ». Cette phrase de Pierre Bourdieu s'incarne douloureusement dans les Pays de la Loire.

Les annonces des coupes drastiques de subvention par la présidente de la région ne s'inscrivent pas uniquement dans la politique d'austérité dictée par le projet de loi de finance 2025, elles incarnent l'aboutissement du processus de marchandisation, d'extension des principes du marché à toutes les sphères sociales et culturelles.

Dans la culture, depuis le rapport Hearn de 2014, les associations sont présentées comme has been face à l'entrepreneuriat culturel appelé à trouver des modèles de financements hors la subvention. L'entreprise privée lucrative est présentée comme seule capable de faire vivre la culture et de répondre à nos besoins sociaux.





La présidente l'exprime clairement : pourquoi la culture serait « le monopole d'associations très politisées qui vivent d'argent public ? » Le marché peut parfaitement répondre aux besoins, d'ailleurs « quelle est la pérennité d'un système qui, pour exister, est à ce point dépendant de l'argent public ? » poursuit-elle. Finalement, hors du marché, point de salut. Sa vice présidente en charge de la culture abonde : « Il est temps d'encourager des initiatives autonomes, des partenariats et des formes de financement nouvelles ».

Nous y sommes : l'argent public, notre argent collectif, ne viendra plus soutenir l'intérêt général ; désormais les questions sociales et culturelles seront financées par des logiques d'investissements privés ou d'intérêt particuliers des entreprises à mission et autres entreprises à impact. Depuis de nombreuses années, nous observons une fragilisation constante du principe de redistribution, de soutien public à l'intérêt général, de subvention aux initiatives citoyennes pourtant moteur essentiel d'une démocratie vivante.

Le privé lucratif ne peut répondre à l'intérêt général, il s'inscrit par nature dans un cadre concurrentiel où le principe de la compétitivité règne. Dès lors, l'atomisation de la société en autant d'individu consommateur, seul et jamais satisfait, ne peut que nourrir la haine de l'autre, le repli identitaire et le sentiment d'insécurité, terreau de l'extrême droite.

UNE SUBVENTION PUBLIQUE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

**LISA BELANGEON, MEMBRE D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE DE MAYENNE, NOUS PROPOSE CETTE RÉFLEXION
EN RÉACTION AUX ANNONCES CONCERNANT LES PAYS DE LA LOIRE**

En cette période de disette budgétaire, la subvention publique est souvent remise en question. Et quoi de mieux pour la remettre en question, que d'attaquer son fondement même ?

Montrer aux citoyens que c'est injuste de « perfuser » certaines professions privilégiées et vous gagnerez l'acceptation de tous. Après tout, pourquoi certain·es doivent être rentables par eux·elles-mêmes et pas d'autres ?

Pour un discours populiste plus marqué, au passage, oubliez de préciser deux trois petites choses :

- le secteur marchand et lucratif est très largement subventionné.
(55 millions d'euros pour Michelin par exemple...)

- un financement à une association, contrairement à une entreprise, ne peut donner lieu à une quelconque répartition entre actionnaires ou un enrichissement personnel, puisque l'association ne peut répartir ses bénéfices mais uniquement les investir dans son projet

- il existe plusieurs types d'aides : des mécanismes automatiques, et des subventions qui demandent beaucoup de temps de montage, sont soumises à des commissions qui valident ou non, puis un bilan qui détermine si on nous verse ou pas l'intégralité, au regard d'objectifs.

Et oui, la subvention publique c'est une participation d'argent public à un projet d'intérêt général, sur des missions publiques que personne n'est en mesure de remplir (l'Etat, la collectivité ou le secteur marchand)

Dans notre monde capitaliste, croyez bien que tout est bordé concernant la concurrence. Si le secteur marchand peut intervenir à notre place, tapis rouge !

Il faut bien montrer pattes blanches sur le fait que personne ne viendra remplir le rôle que l'on joue parce que ça n'est PAS RENTABLE. Vigilance à la concurrence déloyale ! L'Europe veille !

Et oui, c'est le problème de l'action culturelle, du lien social, de la découverte et l'accompagnement artistique.

Si cela paie à terme (grand•es artistes, grandes tournées, accès à la culture, éducation...), sur le moment c'est un coût et un risque financier qu'aucun opérateur ne prend.

À notre toute petite échelle, en 2015, pour 1€ d'argent public reçu, nous générions 1,50€ de dépenses sur notre territoire.

L'acteur culturel et social que nous sommes génère de l'économie et favorise l'installation de foyers : nous intervenons sans coût dans des écoles, collèges, lycées, EPHAD, permettons à nos commerces de proximité (en ruralité) de se maintenir, ... Bref, nous contribuons AUSSI au maillage et à l'équité territoriale.

Demain je vous parle de la notion de compétence partagée et de la loi NOTRe ? Le discours politique tenu en Région Pays de la Loire est très grave et inquiétant au regard du respect des Droits Culturels et le respect de l'action publique.

Quelle société veut-on pour demain ?

Laisse-t-on les politiques continuer à avoir une vision marchande du service public et de nos DROITS ?!

DE QUOI LES APPELS À COMMUNS SONT-ILS LE NOM ?

Ce texte - écrit par Nicolas Loubet de la Coop des milieux, Marianne Langlet du Collectif des associations citoyennes et Nicole Alix de la Coop des communs - propose une première réflexion amenée à être développée sur la construction historique, politique et économique des appels à communs. Les appels à communs sont de nouvelles formes d'appels à projet qui vise à soutenir, selon les termes de l'Ademe, « la réalisation de communs, c'est-à-dire des ressources (donnée, logiciel, matériel) mises en partage et alimentées par un communauté qui développe une gouvernance et des règles (notamment la licence) pour les gérer et les protéger ». Ce premier texte appelle vos réactions, propositions, critiques et contributions que vous pouvez faire parvenir à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Des "appels à communs" commencent à fleurir dans des espaces où on ne les attendait pas. Des financeurs publics ou privés les présentent comme de nouveaux dispositifs censés s'inscrire en opposition à la mise en concurrence des associations via la commande publique ou les appels à projets ainsi qu'aux silos des politiques publiques qui conduisent à des logiques de guichet et contrarient la transversalité des nécessaires "transitions". On a envie d'applaudir ! Nous sommes toutefois quelques-un.e.s à nous inquiéter sur au moins deux registres :

- nous identifions un détournement de la conception des communs telle que ses acteurs les définissent, pour les réduire à des ressources partagées, notamment via des logiciels libres, mettant à mal notre conception politique des communs comme construits sociaux, émancipateurs et écologiques ;
- ces appels nous paraissent laisser les communs dans la même dépendance au bon vouloir des financeurs, sauf exception rarissime ; ils peuvent même casser la logique fédérative.

Nous appelons à la vigilance, à l'approfondissement et à la recherche de solutions alternatives. Merci de vos réactions.

Halte à la casse des politiques publiques en Pays de la Loire ! alerte l'Ufisc dans son dernier communiqué à retrouver en ligne

Le Planning familial alerte à son tour : Le conseil régional lui retire l'intégralité de son soutien.

Lutter pour la substance politique des communs

En 2017, le syntagme d'Appel à Communs (AAC) fait son apparition, dans le sillage des festivals Villes en Biens Communs (2013) et Le temps des Communs (2015). Des premières traces en sont visibles dans le wiki de la Fabrique des Mobilités en 2016 et un premier AAC est proposé par la Fabrique lyonnaise des communs - alors animée par la MYNE, avec le soutien de la Métropole de Lyon - dans la foulée de l'expérience Fork The World de la Biennale de Design de Saint-Etienne.

Comme le stipule le slogan Fabrique Tes Communs, l'intention de la Fabrique Lyonnaise des Communs est alors de mettre en culture (et plus si affinités) les pratiques de contribution, en favorisant la reconnaissance entre pairs et des formes primitives d'entraide mutuelle. Il convient de rappeler que ce cycle de rencontres contributives s'était conclu par une rencontre à la MJC Confluence, avec une Assemblée des Communs, prolongée par quelques rencontres en 2018.

Ainsi, en d'autres termes, les AAC sont, à leur origine, l'expression de certain.e.s praticien.nes et militant.es des communs, agencés dans un assemblage de cadres d'action collective ("Fabrique des Communs", "Assemblée des Communs", "Tiers-Lieux", etc.), avec l'idée d'un faire commun(s) comme liant, se réclamant d'un esprit (dont le livre Le pouvoir subversif des communs donne un excellent aperçu).

Le fait est que depuis ces premières expérimentations socio-économiques, le syntagme a cheminé et a été réincorporé - dans l'ambiance de la pandémie de COVID-19 (qui a profondément affecté le monde associatif) - dans d'autres ensembles pour devenir des dispositifs d'affectation d'argent soit public, soit, plus récemment, privé, de la philanthropie par le biais "d'appels à communs". Certains financeurs ont annoncé le soutien possible de "projets de communs" : appel Réinventer nos communs pour amplifier la transition de la Fondation de France (2020), appel Résilience des Territoires(2021) puis Résilience et Sobriété des Territoires (2023) de l'ADEME, appel Coopérer et transformer la Société (2020-2021) du LabCom DESTINS (avec la société Ellyx et l'Université de Poitiers), appel Grandir avec la Nature (depuis 2022) sur impulsion d'un groupement de fondations....

D'autres « appels à communs » sont soit en cours (Appel à communs de France Tiers Lieu avec l'Association Nationale des Tiers-Lieux, l'ANCT, l'ADEME, la Fabrique à Communs des Tiers-Lieux, Open Atlas et TILIOS -Tiers lieux libres et open source, <https://lescommuns.tiers-lieux.org/#>) soit annoncés dans un futur proche en France (dans le cadre par exemple du Schéma départemental de l'ESS du Gard).

Ces appels ne s'appuient que sur une partie, insuffisante et déséquilibrante, de la définition des communs forgée par certains de leurs acteurs. De la définition donnée par les Communs d'abord est extraite celle-ci "Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource ». Les communs sont finalement présentés comme des ressources qui seraient limitées si elles n'étaient pas mises au service de tous par des communautés d'acteurs, lesquels à cette fin travaillent de façon désintéressée et en ayant notamment recours aux logiciels libres.

C'est faire totalement fi de la dimension politique des communs telle que l'affirment ses acteurs historiques et à laquelle fait droit le projet adopté par La Coop des Communs. Celle-ci, dans le sillage de précurseurs, a pour finalité d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs. "Les communs sont des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes auxquelles elles sont confrontées, pour elles-mêmes, les communautés humaines et non humaines auxquelles elles se rattachent et les générations futures, dans un contexte de grande incertitude à de multiples niveaux de prise de décision, les communs agissent comme forces instituanes sur le temps long ".

Ainsi, si les AAC sont "séduisants", par le seul fait de recourir à la notion de commun et de mobiliser une rhétorique (et un imaginaire) du partenariat qui fait écho à la culture associative de coopération, dans les faits, ces AAC risquent :

- de gommer la dimension politique des communs en tant que capacité collective de personnes concernées à s'organiser,
- d'avoir un effet de filtre ne faisant apparaître que certains praticiens des communs tout particulièrement disposés à produire des "ressources libres" ; ce qui ne fait pas l'unanimité, entre praticiens des communs.

Lutter contre l'hégémonie de la logique des financeurs

Les personnes qui, à l'intérieur de leurs institutions publiques ou privées, promeuvent les AAC comme des moyens soit d'échapper à des logiques de financement normatives (telles les PIA - plans d'investissement d'avenir, inadaptés au financement des innovations collectives, surtout si elles sont non lucratives) soit de sortir de logiques de silos ou de guichets entre financeurs.

Les quelques retours d'expérience cumulés depuis 2020 que nous avons pu analyser révèlent plutôt que ces AAC à l'initiative d'opérateurs d'Etat génèrent des effets de concentration, des injonctions à la mise en réseau ou en consortium et qu'elles impulsent de fait de nouvelles formes de mise en concurrence entre associations avec, au final, une réduction des sommes allouées.

Dans ces AAC, d'abord, les répondants restent dans une posture de prestataires, sur des objectifs fixés en dehors d'eux, comme dans les appels à projets, qui se déguiseraient ainsi sous une nouvelle appellation. Nous n'avons à ce stade que de très rares exemples de réseaux associatifs ou coopératifs qui ont réussi à convaincre le financeur du bien fondé de leurs propres objectifs ; ceci leur a pris un temps considérable, souvent peu compatible avec leurs moyens et/ou le rythme de l'AAC.

Un autre argument entendu est que les AAC permettraient de regrouper les moyens de différents financeurs en faveur d'initiatives, elles aussi en communs, donc de sortir des logiques de guichets, à la fois côté financeurs et côté "bénéficiaires".

On savait déjà que l'hypothèse selon laquelle la mutualisation des moyens permet une réduction des coûts au bénéfice d'écosystèmes d'usages devait être challengée : la concentration favorise sinon les monopoles au moins les positions dominantes et donc fait monter les prix. De plus, les précédents vécus par les associations montrent que, dans les faits, la mutualisation a accéléré une uniformisation du champ et une concentration des sources de financement. Elle supprime la diversité et donc oblige à recréer des dispositifs "à côté".

Désormais, si les financeurs groupent leurs financements, il faut craindre que les AAC deviennent des points de passage obligés, les associations "refusées" ne pouvant plus se tourner vers les financeurs coalisés pour l'AAC, qu'ils s'agissent d'acteurs publics ou de fondations, voire des deux mélangés. L'expérience qu'ont les associations des pièges à "guichets uniques" est une source d'enseignements utile pour les nouveaux "communs".

Enfin, l'injonction au travail en partenariat s'appuie sur un discours positif d'organisation en réseau et de coopération. Dans la pratique, les appels à communs exigeant des consortiums, amènent à des alliances obligées, plutôt qu'à soutenir un véritable travail en commun. Les AAC exigent de se constituer en groupement (plus ou moins formalisé) pour pouvoir candidater. Dans un article de la Revue française de l'action sociale intitulé « Mettre en concurrence par le partenariat : les associations face à la promotion institutionnelle des consortiums », Anaïs Bertron alerte sur ce processus de « rationalisation par le regroupement », influencé par les (grandes) sociétés commerciales. "L'instrument consortium participe à placer les associations dans l'univers de la performance et de l'efficacité gestionnaire.

Il entre dans les préceptes, généralisés aujourd'hui dans l'administration publique, de restreindre le nombre d'interlocuteurs, concentrer les fonds pour éviter ce qui est dénoncé comme du « saupoudrage » et permettre des économies d'échelle ».

En outre, il permet de « rationaliser le travail d'encadrement » en déléguant le travail de coordination et de gestion aux chefs de file de consortium. Ces alliances qui se créent sur injonction du financeur (dont la logique est certes justifiable sinon justifiée) peuvent se révéler de nature à contourner les réseaux existants (fédérations) voire les condamner à plus ou moins long terme. Cela favorise certains acteurs, ceux qui plaisent aux financeurs.

Nous entendons enfin des agents publics proclamer leur souhait de « partenariats public/communs » avec des « communautés » voire directement avec des « contributeurs » individuels. Nous y voyons un risque d'affaiblissement des nécessaires négociations entre les pouvoirs publics et la société civile organisée en personnes morales et fédérations, dans une vision "aplatie" des partenariats, de soi-disant créations de « communs » avec des contributions directes des personnes physiques (la « société civile », les « commoneurs ») ou des « communautés d'acteurs ». Peut-être cela a-t-il/aura-t-il des avantages, mais cela a forcément des inconvénients : qui peut croire à la capacité de négociation de forces non organisées vis-à-vis de l'Etat ? Nous voyons un côté Hobbesien dans cette attitude, le Léviathan exerçant un contrôle direct sur chaque individu. Selon nous, les communautés ne sont pas que des collectifs d'individus les uns à côté des autres, en rapport direct avec les pouvoirs publics.

En définitive, cette première génération d'AAC nous paraît d'abord être une itération dans la longue transformation des institutions, qui reviennent à stimuler de nouveaux types de commande publique ou philanthropique, le mécénat s'alignant sur la logique de commande et réciproquement. Avant d'être un changement de paradigme (c'est à dire une alternative au néolibéralisme), auxquels aspirent sans doute sincèrement certaines des personnes-interface agissant depuis les institutions - dont certaines se réclament engagées dans le mouvement des communs - ces AAC peuvent être destructeurs de communs et coopérations.

Nous appelons, en conclusion provisoire, au renforcement du processus de décryptage que nous avons lancé sur ces dispositifs. Deux manques nous ont d'ores et déjà été signalés :

- la critique du passage de la culture de l'ingénieur à celle de la techno-gestion marqueur de l'évolution néolibérale de l'Etat. (autre révélation du New public management)
- le manque voire l'absence de critique politique des pratiques des acteurs (y compris certains « précurseurs ») sous couvert du drapeau des communs.

Nous pensons aussi à l'opportunité d'une recherche comparative avec les dispositifs historiques construits par le monde associatif, soit via une loi (loi de 75 sur les institutions sociales et médico-sociales, par exemple) soit via une construction contractuelle telle que le Fonjep.

DE L'ÉVALUATION DE L'UTILITÉ SOCIALE À LA MESURE D'IMPACT : UNE MANIÈRE DE NE PLUS PARLER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

UNE CONTRIBUTION PROPOSÉE PAR XAVIER LUCIEN DU RÉSEAU DES CREFAD

Dans le cadre du Réseau Piments nous avons organisé les 16 et 17 octobre 2023 un séminaire à Toulouse qui nous a collectivement mis au travail sur un thème qui nous percute : l'irruption têtue de la notion de mesure de l'impact social dans nos actions associatives.

Ce thème est bien sûr dans l'air du temps depuis une dizaine d'années, des travaux ont été effectués, publiés, et circulent beaucoup (en particulier par le Collectif des associations citoyennes). Nous y sommes très frontalement confrontés via un financement par une fondation. Dans le travail avec celle-ci il est inclus un accompagnement par un cabinet d'évaluation de l'impact, lui-même audité par un autre consultant en charge d'évaluer le programme. Beaucoup de temps et d'argent dépensés (par la fondation en question mais aussi par nous), beaucoup de stupeur (face aux discours tenus, aux évidences et aux raccourcis intellectuels), de l'agacement (voire de la colère), et la nécessité de penser ce qui se joue, de comprendre pour moins subir, pouvoir anticiper et faire preuve de stratégie.

Ce thème nous percute mais bien évidemment il ne percute pas que nous : d'autres associations, des acteurs des pouvoirs publics, des chercheurs, mais aussi des consultants privés, des acteurs de la philanthropie.

A l'issue de ce travail j'ai rédigé ce texte à partir de notes prises tout au long du séminaire puis rassemblées dans le train du retour. Il fait évidemment écho à des idées préexistantes, parfois à d'autres textes, récents ou non. Après une première version en novembre 2023, d'autres lectures, un nouveau séminaire de réflexion du Réseau Piments, en mars 2024, et des échanges nourris ont encore fait évoluer et permis (nécessité ?) d'étoffer ce texte.

Il constitue l'expression d'un point de vue et non d'un travail recherche, mais un point de vue construit et appuyé sur une expérience de terrain et les apports des intervenant.e.s et participant.e.s à ces séminaires, échanges informels inclus.

Il pourrait laisser croire que je suis farouchement et définitivement opposé à toute démarche d'évaluation. A l'évidence non, mais je suis juste méfiant et cette écriture m'a permis de mettre des mots sur cette méfiance instinctive et préciser pourquoi, avec quelles limites, sur quels fondements.

Les années 1990/2000 ont vu les associations se plier à la nécessité de justifier de l'obtention de fonds publics par la preuve de leur utilité sociale, preuve qui demandait évaluation. C'est en soi une évolution notable (celle qui justifie de passer de la subvention au contrat) et elle pose questions, j'y reviens plus bas. Les années 2020 voient s'imposer un nouveau vocabulaire : il s'agit de prouver l'impact social de son action et le verbe utilisé est : mesurer.

J'essaie dans ces quelques pages de traiter de ces deux phénomènes : d'abord la logique d'évaluation qui a jusqu'ici prédominé, puis la logique de mesure qui tend à la supplanter ou la compléter.

Une pression sociale à évaluer à laquelle il nous est difficile de résister

A l'évidence toute action demande à être évaluée, en particulier pour rendre des comptes à ceux qui la commandent : l'évaluation c'est nécessaire, voire important, parfois indispensable.

Et quand bien même une action ne serait pas commandée (c'est à dire en partie payée) par quelqu'un, nous devrions mettre en place un dispositif d'évaluation formalisé, pour notre propre gouverne.

Il y a là une sorte d'évidence sociale, indiscutable, qui nous empêche de penser radicalement contre.

Evidence qui nie le fait que nous évaluons déjà et depuis toujours : parce que notre travail en contact avec des terrains, des publics, des collègues, contient déjà en soi un travail d'évaluation permanent. Nous avons de fait des retours, nous pouvons revendiquer une observation en direct des effets produits, des contradictions à l'œuvre. Certes nous appelons ça parfois suivi, parfois bilan, parfois analyse réflexive. Certes nous le faisons tellement tout le temps que cela ne donne pas lieu à des écrits systématiques et encore moins à des tableaux et des chiffres. Certes cela peut sembler ringard et incompatible avec une logique de communication publicitaire. Mais ça a lieu.

Certes les mots sont importants tout de même : passer en quelques années du suivi au bilan, puis du bilan à l'évaluation, et aujourd'hui de l'évaluation à la mesure de l'impact c'est aussi passer du simple (et lien direct avec l'action et le terrain) au sophistiqué (en lien avec des outils, des procédures, et dorénavant de la technologie).

Cette évidence fait aussi comme si des pratiques simples n'existaient pas : des rencontres entre les parties prenantes (associations, politiques, administrations), des relations partenariales réelles donc de coopération (et pas juste le mot partenariat à tort et à travers) préférées aux relations ponctuelles de collaboration ou encore aux relations de sous-traitance.

Cela demande du travail et demande d'apprendre. Par exemple, à distinguer dans le regard porté sur le réel (l'évaluation est une manière de regarder le réel), ce qui relève des principes -dont on peut évaluer au fur et à mesure si on les respecte, ainsi que leur contradictions possibles - et des finalités -dont on peut évaluer au cours de l'action si on tend toujours vers elles, ou non. Ou si la démarche d'évaluation va porter plutôt sur les objectifs -dont on peut évaluer si on les atteint et quand- ou sur les moyens mobilisés.

Nommer évaluation ce qui relève d'autres registres ?

On nous somme de mettre en place des dispositifs d'évaluation et nous y répondons en choisissant de nommer évaluation des besoins qui relèvent de divers registres :

- des besoins d'accompagnement : par des intervenants de nature plurielle (d'autres associations, des partenaires, des experts) et par des pairs (dans une logique de compagnonnage) ;
- des besoins d'analyse de la pratique, de réflexion collective, de prise de distance et d'analyse ;
- des besoins de mieux connaître (pour lesquels nous pouvons répondre étude ou observatoire) et des besoins de mieux comprendre (pour lesquels nous savons répondre recherche ou recherche-action).

Cela relève de la tactique, alors pourquoi pas...

Mais cela m'interroge sur notre adhésion au principe : pourquoi acceptons-nous, voire pourquoi désirons-nous adhérer à ce projet et par là le valider en ne nommant pas les choses pour ce qu'elles sont ?

Je conçois que des adversaires politiques s'évertuent à nous faire nommer sans nuance tout ça évaluation, c'est à dire à entrer dans leur logique d'organisation. Cette logique qui nous amène à penser contre nous, nous entraîne à entrer dans une conception du monde opposée à la nôtre et à nous éparpiller au détriment de l'action de terrain. Je le déplore mais le comprends bien. Le but est de nous affaiblir et ça marche.

Je repère facilement que des bureaucraties veulent apparaître sympas en disant évaluation quand elles pensent contrôle, en cachant cette volonté de pouvoir sous un vocabulaire plus « moderne », pour un contrôle de plus en plus technocratique (donc a-politique bien sûr !). Je peux aussi le concevoir. A l'évidence il appartient à la puissance publique de contrôler l'usage de l'argent, c'est nécessaire d'en éviter les détournements, les abus. Le contrôle n'a pas à être masqué sous d'autres mots et procédures complexes, à être maquillé en évaluation pour être plus doux ou plus moderne : il est légitime.

Ces deux dynamiques ne nous appartiennent pas, mais nous pouvons les repérer. Ce qui nous appartient plus directement c'est de travailler sur nous, et notre difficulté à y résister, voire même à concevoir qu'il serait sain d'y résister.

Parmi les vigilances à mobiliser sur ce point, je repère deux aspects :

- La dimension performative : au sens de Judith Butler, le performatif est la manière dont nos mots -ce qui nous permet de nommer le réel- sont aussi agissants sur le réel, d'autant plus qu'ils sont répétés, répétés en toute situation et par tous. En d'autres termes, quand nous nommons évaluation ce qui relève d'autre chose, en étant validé par notre environnement institutionnel mais aussi partenarial, amical, associatif, nous finissons par croire nous même qu'il s'agit vraiment d'évaluation. La puissance du performatif est redoutable et lutter contre elle ne se fait jamais seul (dans son coin) : elle demande un autre récit du réel, validé par d'autres. D'une certaine manière de construire ensemble un autre performatif.
- La méfiance à cultiver et le dialogue à installer avec celles et ceux qui, pour notre bien, nous invitent à œuvrer à des procédures d'évaluation et de mesure d'impact (« sinon d'autres le feront à notre place ») : il s'agit d'ami.e.s sincères (associatifs, fonctionnaires, militants, consultants complices), qui participent sans en avoir conscience à nous détourner de nos objets de travail, du terrain, de l'agir concret. Et participent de cette dispersion et cette confusion.

Ici il est utile de convoquer Michel Foucault, pour se rappeler que l'auto-contrôle -l'intégration des dispositifs de pouvoir- est bien plus puissant que la coercition et que nous sommes souvent nos propres censeurs[1].

Ce qui ouvre sur des questions de rapport au vrai, à l'honnêteté et au mensonge.

Le performatif nous demande la vigilance de ne pas croire ce qu'on s'efforce de faire croire à d'autres (qui ne sont pas toujours dupes non plus).

[1] Tout comme il est de redoutables « douceurs insidieuses » dont il

Mais son corollaire relève de l'éthique : comment ne pas se dévaloriser, se sentir tricheur, malhonnête ?

Le français parlé en France peut s'aider du français parlé au Québec. Au Québec il existe le mot *menterie* pour désigner un énoncé qui n'est ni la vérité ni un mensonge mais plutôt un arrangement entre deux personnes qui sont d'accord tacitement pour faire semblant de se croire (ou plutôt l'une de croire l'autre) tout en sachant qu'une partie du discours (ou une partie de l'évaluation par exemple) est une fiction. Cet accord tacite est aussi marque de confiance, une complicité entre deux parties prenantes qui ne sont pas dupes mais savent que tout ne peut pas être dit. C'est donc un mensonge honnête, une vérité négociée qui va dans le sens d'une finalité commune aux deux parties pour laquelle parfois il faut accepter que l'évaluation passe des aspects sous silence...

Mais cela demande là encore des possibilités d'échanges collectifs, d'analyse pour ne pas tomber dans l'impression poisseuse de tricher, pour ne pas s'isoler dans de la tactique, pour ne pas rester seul avec ses questions éthiques.

Des croyances qui nous engluent et nous font accepter l'idée de mesurer.

La croyance dans la transparence qui serait une qualité en soi, voire un garant de justesse. Comme si toute évaluation ne contenait pas nécessairement une non-évaluation, comme si toute mise en lumière ne nécessitait pas une part d'ombre.

Pierre Bourdieu disait que la sociologie existait car les gens ne disent pas (exactement) ce qu'ils font et ne font pas (totalement) ce qu'ils disent. Quand on prétend évaluer, il serait bon de garder ça en tête.

Par ailleurs, la croyance que les sciences dites exactes sont capables d'épuiser le réel. Par épuiser j'entends en avoir une connaissance totale et irréfutable. Cela conduit à la croyance dans la capacité des chiffres à rendre compte du réel de manière objective. Si les chiffres sont la meilleure manière de dire le réel alors il est nécessaire de pouvoir mesurer. Et si on doit mesurer alors ce qui n'est pas mesurable (car pas chiffrable par exemple) a moins de valeur, voire... n'existe pas.

Une fois ce postulat accepté, nous trouvons légitime de passer de plus en plus de temps à construire des indicateurs, à remplir des tableaux[1] et collecter des données. Toutes procédures qui nous renforcent dans l'idée que nous faisons bien notre travail alors que nous faisons bénévolement le travail de quelqu'un d'autre (l'Etat, l'administration, la Fondation...) à la place de notre travail.

Une inscription dans un agencement d'idéologies, d'intérêts financiers privés, de multiples intervenants imbriqués, agencements qui se traduisent en orientations politiques coordonnées.

Il est important d'inscrire notre rapport à l'évaluation et à la mesure dans un ensemble politique : nous subissons une remise en cause du fait associatif (et plus largement l'économie sociale et solidaire), c'est une œuvre de longue haleine qui s'accélère régulièrement aux grés des opportunités politiques. Nous la subissons tous les jours.

[1] Bien sûr en ligne sur la plateforme de l'administration qui commande l'évaluation, comme ça on fait le travail gratuitement pour elle... Mais c'est un autre débat !

Ringardiser le but non lucratif et les manières de faire de l'économie qui s'extrait du capitalisme en fait partie, tout comme les tentatives de rogner sur le droit, les interdictions/autorisations, les sanctions et punitions.

Tout comme il s'agit de rendre évidentes des orientations sociétales qui pourtant sont discutables : je cite pêle-mêle le management (ou le nouveau management, mais qu'a-t-il de si nouveau ?) l'industrialisation de toute activité, le taylorisme (et ses variantes modernes), le contrôle de gestion, un mode d'organisation avec des fonctions hiérarchisées (hiérarchie qui dit ce qui est précarisé et ce qui est renforcé ou encore quelles fonctions sont jetables et quelles fonctions sont durables) et bien sûr des évaluations par un consultant externe (consultant évidemment privé et commercial).

Ce dernier point s'est introduit aussi par étape mais est devenu impossible à questionner : il va de soi que l'expertise ne peut pas être interne à une association et, quand il est avéré qu'un tiers peut être utile, il va aussi de soi que ce tiers est un consultant. Pourtant les compétences associatives existent, peuvent être mobilisées entre plusieurs associations sous forme d'échanges, de regards croisés, d'intervention les uns pour les autres de manière réciproques. Pourquoi se faire croire que le modèle prestataire/client est le meilleur ?

La mesure de l'impact social s'appuie sur ce postulat. Mesurer l'impact c'est technique, c'est compliqué, c'est une affaire de spécialistes... Ah bon ?

Il est d'autant plus difficile d'y résister que les administrations (publiques comme privées) y croient dur comme fer. Et plus encore quand les administrations (publiques) diminuent leurs effectifs, ont moins de temps pour étudier les dossiers et surtout moins de temps pour être en lien avec le terrain. Quand on connaît mal de réel, qu'on est débordé de travail de gestion alors il est rassurant de faire appel à un prestataire privé pour vérifier, mesurer, rassurer. Simplifier. Objectiver.

Si tout peut être chiffré alors tout peut-il être vendu ?

J'ai entendu et j'entends cette question en boucle à des occasions très hétérogènes : chez une consultante qui questionne la création de crédits biodiversités sur le modèle des crédits carbone, chez Barbara Glowczewski qui alerte sur la tentation pour les peuples autochtones de « valoriser » leurs terres et les rendre échangeables contre de l'argent, mais aussi chez les militants écologistes qui veulent donner de la valeur à l'utilité environnementale d'écosystèmes en construisant indicateurs et critères chiffrés et donc dans le même geste les protègent et rendent possible leur destruction, compensée par un remplacement ailleurs (comme si c'était possible de recréer artificiellement une complexité multimillénaire !).

C'est aussi le cas d'associations d'agriculteurs qui forment à la gestion et ce faisant se posent la question de la valeur réelle des fermes. : au-delà de sa production (chiffrable car monétaire), peut-on intégrer dans un outil comptable, la qualité de vie et de travail, l'impact écologique des pratiques ? Et dans ce cas qui finance cette valeur ?

Ces interrogations prennent tout leur sens quand on pense l'évaluation de l'impact du travail associatif. Ce qui n'est pas chiffré n'existe pas mais tout chiffrer n'est-ce pas une autre étape vers une marchandisation du lien social, de l'engagement, de la citoyenneté, etc. ?

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

Être parent dans notre monde néolibéral

Cette recension nous est proposée par Julien Martinet, formateur à l'IRTS Paca-Corse

L'ouvrage, « Être parent dans notre monde néolibéral » de Michel Vandebroek, très documenté et s'appuyant sur des études internationales, montre comment différentes tendances actuelles, pouvant apparaître sans liens, pointent pourtant toutes dans la même direction : l'individualisation et la privatisation de la responsabilité parentale et le retrait de la responsabilité publique en matière d'éducation au profit de logiques marchandes.

Chaque chapitre décrit une tendance :

L'émergence d'une industrie du soutien à la parentalité, avec l'idéologie et le business de la parentalité positive, dans laquelle le parent est vu comme le seul responsable de la réussite du projet d'éducation ;

La prolifération d'un discours de plus en plus économiste sur l'éducation, soutenu par un certain usage des neurosciences et des recherches quantitatives, qui évacuent la question du sens au profit d'un discours sur l'efficacité ;

La marchandisation de l'accueil des jeunes enfants qui impose sans débat l'idée que l'accueil des jeunes enfants peut fonctionner comme un marché ;

L'auteur montre comment ces tendances disparates fonctionnent comme un dispositif et s'inscrivent finalement dans une même logique, celle du néolibéralisme.

- Une conférence gesticulée à découvrir : « Animation socioculturelle ou socio-consensuelle : c'est quand qu'on va où ? » de Christophe Pruvot qui appelle à prendre le chemin d'une éducation populaire politique alors que « le modèle de l'économie capitaliste s'est diffusé dans le champ du travail social et éducatif ».
- Une autre conférence gesticulée, cette fois sur la réforme Serafin PH qui depuis une dizaine d'année prépare le champ du handicap au paiement à l'acte. « Serafin marchandise le medic-social, mais punk's not dead ». Portée par François-Xavier Courcol, travailleur social dans un foyer d'hébergement pour adulte handicapé et aussi punk...

RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS

**SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE
CITOYEN**

**DE LA MARCHANDISATION DES
ASSOCIATIONS
(OCMA)**

**ET LES ANCIENS NUMÉROS DU
KLAXON**

